

# PROTOCOLE NIVEAU 1

Les dernières annonces gouvernementales ont indiqué que le département de l'Indre-et-Loire passera le 4 octobre prochain **au niveau 1** d'application du protocole sanitaire.

Dans ce cadre, le port du masque par les élèves de l'école élémentaire ne sera plus obligatoire.

Je vous rappelle également que le niveau 1 (niveau vert) du protocole sanitaire prévoit :

- l'accueil en présentiel de tous les élèves ;
- le maintien des mesures renforcées d'aération et du lavage des mains ;
- le port du masque n'est pas obligatoire pour les élèves des écoles élémentaires ;
- la désinfection des surfaces fréquemment touchées est faite une fois par jour, celle des tables du réfectoire après chaque service ;
- la limitation du brassage entre groupes d'élèves (classes, groupes de classes, niveaux) n'est pas obligatoire. Les regroupements et les croisements importants sont toutefois limités ;
- les activités physiques et sportives sont autorisées en intérieur et en extérieur.

➔ Dans les écoles, la fermeture de la classe pendant 7 jours est prévue dès le 1<sup>er</sup> cas de Covid avec poursuite des cours à distance quel que soit le niveau du protocole sanitaire.